

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 11 novembre 2020

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, Mme Amandine KUHN, Mme Jeanne RODRIGUEZ, M. Jean François FAURE, M. Frank BRESSON, M. Christophe SARAYOTIS, M. Pierre VIEUX, M. Eric COZON,

Absents excusés : Mme Marie-Elise LIGNIER-BETTON à M. Jean PUZENAT.

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1/ Appel à candidature Agent recenseur de la population et Voirie

Diffusion d'une annonce sur les sites internet locaux Vivre en Gervanne et Gervanne-sye

La commission des employés communaux se réunira le 16/11/2020 à 9h.

Du 24/11/2020 à la fin décembre 2020, le Conseil Municipal fait appel à une entreprise (auto-entrepreneur) pour assurer le travail du service technique municipal.

2/ Détecteurs de fumée dans les logements communaux

Des détecteurs de fumée seront mis à disposition des locataires des 5 logements communaux, l'installation se fera par le locataire : 5 unités achetées par la commune.

3/ Contrat de travail de l'employée communale Madame STRAUSS Catherine

Le Conseil Municipal donne son accord pour augmenter le temps de travail de Mme STRAUSS pour répondre aux besoins de cantine et entretien de l'école du vendredi : soit deux heures par semaine. Un avenant au contrat lui est proposé.

4/ Diffusion des Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Sur le Crestois.

5/ Affichage en mairie de la lettre de la Préfecture concernant le débroussaillage

6/ Défibrillateur

Le Conseil municipal décide de déplacer le défibrillateur installé à la salle polyvalente sur la place de la Mairie.

7/ Le CM donne son accord pour recapter la source de Fonchet.

8/ Personnel Communauté de communes du val de Drôme (CCVD)

Pour assumer une charge de travail augmentée temporairement en Mairie, le CM donne son accord pour faire une demande d'avenant au Contrat de travail à la CCVD pour le poste de secrétaire. Le CM valide 21/h par semaine à réadapter en fonction des besoins. Et ce à compter de Janvier 2020 si possible. **Adoptée à l'unanimité.**

8/ Décision budgétaire modificative (DM)

Le Conseil n'ayant pas le choix devant la DM de non recouvrement des dettes concernant un administré, il admet le montant de 915,93€ en non valeur et l'affectation comptable la rendant obligatoire.

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h10

Le prochain Conseil Municipal se réunira le MERCREDI 9 DECEMBRE 2020 à 19h00

